

pourra refuser la confirmation canonique qui lui aura été demandée. » Le 27 décembre 1790, il prêta serment à la constitution civile du clergé : 57 de ses collègues suivirent cet exemple. Le 17 juillet 1791, il exprima son opinion sur un placard contre la royauté : « Cette affiche, dit-il, est sûrement l'ouvrage de ces Messieurs eux-mêmes ; ils cherchent à nous faire perdre notre temps. »

Les premiers « curés réunis » avaient été reçus dans le groupe des *Partisans de la Constitution*, dont Mirabeau, Sieyès, Pétion, Robespierre étaient les chefs. Les curés bretons y étant en majorité, la réunion prit le nom de *Club breton*. Lorsqu'elle fut transférée de Versailles à Paris après le 6 octobre 1789, elle s'établit en face Saint-Roch, et prit, de son nouveau local, le nom de *Club des Jacobins*.

M. Dillon se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire. Le 24 germinal an VII, il fut élu député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents par 75 voix sur 125 votants ; le 28 messidor suivant, il présenta quelques observations sur l'emprunt de cent millions, et, le 1<sup>er</sup> brumaire an VIII, fut nommé secrétaire de l'Assemblée. Favorable au coup d'Etat exécuté le 18 suivant, il fut élu par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII) député de la Vendée au nouveau Corps législatif. Après la législature, il se retira à Pouzauges où il mourut.

**DILLON (ARTHUR, COMTE DE)**, député en 1789, né à Braywick (Angleterre) le 3 septembre 1750, exécuté à Paris le 14 avril 1794, d'origine anglaise, entra tout jeune au service de la France en qualité de colonel, et alla combattre à la tête de son régiment dans les Antilles françaises en 1777. Il se distingua à la prise de la Grenade et de Tabago, fut nommé gouverneur de Saint-Christophe, puis brigadier d'infanterie (1<sup>er</sup> mars 1780), et maréchal de camp (1<sup>er</sup> janvier 1784). Saint-Christophe ayant été restitué aux Anglais, Dillon fit un voyage à Londres, où la cour lui fit accueil, puis, à son retour en France, devint gouverneur de Tabago (1786). En 1789, la colonie de la Martinique l'élut député aux Etats-généraux. Les élections des députés des colonies ne furent validées qu'assez tard et, lorsque le comte de Dillon put siéger à l'Assemblée constituante, il se rangea du côté du parti avancé. Le 28 mars 1790, il appuya l'instruction proposée pour les colonies ; les 29 juin et 1<sup>er</sup> juillet, il lut un rapport sur les troubles de Tabago ; il discuta (9 juillet) le cérémonial proposé pour la fête de la Fédération du 14 ; défendit (28 juillet) les ministres inculpés à l'occasion de la demande faite par l'Autriche de faire passer ses troupes sur le territoire français pour réduire les mouvements insurrectionnels dans les Pays-Bas ; défendit (1<sup>er</sup> février 1791) le patriotisme des colonies contre Malouet : « Je demande, dit-il, que l'opinant s'explique ; tous les colons sont prêts à répandre leur sang pour la patrie ; » motiva longuement (11 février) son opinion sur le recrutement des régiments étrangers ; prit (17 février) la défense de M. Jobal, commandant de Tabago, accusé de faiblesse et d'incapacité ; s'opposa (4 mars) à l'admission d'une députation de gens de couleur, contre lesquels il avait conservé tous les préjugés de sa caste ; fit décréter (3 avril) que les membres de l'Assemblée ne pourront, pendant quatre ans, recevoir d'avancement qu'à l'ancienneté. Les attaques qu'il dirigea souvent contre les hommes de couleur lui attirèrent la haine de la société les

« Amis des noirs », qui le dénonça à l'Assemblée ; mais l'affaire n'eut pas de suites.

Après la session, il reentra dans le service actif, et reçut, en juin 1792, le commandement en chef de l'armée du Nord. A la nouvelle des événements du 10 août, il fit prêter de nouveau à son armée le serment de fidélité « à la loi et au roi », et publia un ordre du jour dans lequel il disait : « De grands et sinistres événements ont eu lieu dans la ville de Paris. On assure que la Constitution a été violée ; quels que soient les parjures, ils sont les ennemis de la liberté française. » Le 18 août, Thuriot fit décréter par l'Assemblée « que Dillon a perdu la confiance de la nation, et que le Conseil exécutif est chargé de pourvoir à son remplacement. » Grâce à l'intervention de Camille Desmoulins, son ami, on lui donna le commandement d'une division dans l'armée de Dumouriez : il se battit courageusement contre les Prussiens dans l'Argonne, mais, lors de la retraite de ces derniers, il écrivit au landgrave de Hesse, et fut accusé immédiatement de correspondre avec l'ennemi. Dumouriez, qui le défendait, le chargea de chasser de Verdun l'arrière-garde de l'armée prussienne ; ce fait d'armes accompli (14 octobre), Dillon demanda à la Convention d'examiner sa conduite. Il faillit être décrété d'arrestation, et demanda vainement à retourner aux Antilles ; le 13 juillet 1793, la Convention, sur une nouvelle dénonciation de Laflotte, et sur l'avis du comité de salut public, ordonna son arrestation : il fut emprisonné au Luxembourg. Camille Desmoulins prit encore chaudement sa défense et se compromit aux Jacobins pour le sauver : mais Camille fut bientôt compris à son tour dans le procès des Dantonistes. On dit que Dillon forma alors avec Simond (du Mont-Bianc) le projet de s'évader pour sauver les Dantonistes : ce fut du moins sous cette accusation qu'il comparut devant le tribunal révolutionnaire, qu'il fut condamné à mort et exécuté, le 5 avril 1794, en criant : « Vive le roi ! » Sa fille unique, parente par sa mère de l'impératrice Joséphine, épousa plus tard le général comte Bertrand, et le suivit à Sainte-Hélène. Le comte de Dillon a publié : *Compte-rendu au ministre de la guerre sur la campagne de 1792. — Exposition des principaux événements qui ont eu le plus d'influence sur la Révolution française (1792).*

**DIMARTINELLI (JEAN-GUILAUME)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Diest (Belgique) le 15 septembre 1758, mort à une date inconnue, était commissaire près l'administration municipale du canton de Diest, lorsqu'il fut élu, le 21 germinal an VI, député du département de la Dyle au Conseil des Cinq-Cents ; il siégea parmi les républicains avancés, s'opposa au coup d'Etat de brumaire, et fut exclu de la représentation nationale le lendemain (19 brumaire an VIII). Son hostilité vis-à-vis du nouveau gouvernement ne fut pas de longue durée, car, le 17 messidor suivant, il fut nommé juge au tribunal d'appel du département de la Dyle, siégeant à Bruxelles. A la réorganisation des tribunaux, le gouvernement impérial le pourvut d'un siège de conseiller à la cour impériale de Bruxelles (30 avril 1811).

**DINOCHÉAU (JACQUES-SAMUEL)**, député en 1789, né à Blois (Loir-et-Cher) le 27 juillet 1752, mort à Orléans (Loiret) le 12 février 1815, fut destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique, mais se décida pour le barreau, et fut reçu avocat à Blois. Nommé lieutenant géné-

ral du bailliage de Pontlevoy, puis du bailliage de la Tombe, il se montra partisan des idées nouvelles, et fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux Etats-généraux par le bailliage de Blois. Il prit place à gauche, et suivit les inspirations de Camille Desmoulins et de Théroigne de Méricourt. Pour répondre aux attaques dont il était l'objet de la part des journaux de droite, il fonda un petit journal, le *Courrier de Madan* (Madan est un hameau des environs de Blois), qui dura six mois. Il fut nommé, le 16 août 1790, secrétaire de l'Assemblée nationale, et fut l'auteur de deux rapports, l'un demandant que les anciens officiers ministériels dont les emplois avaient été supprimés, fussent placés dans les nouveaux tribunaux (18 décembre 1790), l'autre réclamant l'institution d'un mode de recrutement pour les avoués (17 décembre). Après la session, il fut nommé (4 septembre 1791) président du tribunal criminel de Loir-et-Cher; il eut à sévir en cette qualité contre les mouvements provoqués par la cherté des grains, et quitta ces fonctions pour occuper celles de procureur de la commune. Sa sévérité lui avait fait des ennemis, qui le dénoncèrent aux représentants en mission dans le département en 1793, Carra et Guimberteau. Il fut arrêté un moment par leurs ordres, puis remis en liberté, et se consacra désormais au barreau. On a de lui le 1<sup>er</sup> volume d'une *Histoire philosophique et politique de l'Assemblée constituante* (1789).

**DINTRANS (JEAN-PAUL)**, député de 1830 à 1837, de 1838 à 1842 et de 1846 à 1848, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 24 mai 1775, mort à Bordeaux le 4 mai 1852, prit part, comme aide-commissaire d'administration, aux campagnes de la Révolution et de l'Empire, de 1793 à 1814. En mission à Saint-Domingue, il fut fait prisonnier par les Anglais, et, lors de son retour en 1803, fut nommé commissaire-ordonnateur à Bordeaux par le premier consul, puis ordonnateur en chef du premier corps de la grande armée commandée par Bernadotte, prince de Ponte-Corvo. Il se retira du service en 1815, pour se livrer à l'agriculture. En 1830, M. Dintrans fut rappelé comme intendant militaire par les maréchaux Gérard et Soult, et, le 6 novembre de la même année, fut élu député par le collège des Hautes-Pyrénées, avec 88 voix sur 135 votants et 155 inscrits, en remplacement de M. de Lussay, nommé conseiller à la cour de Paris. Il prit place parmi les partisans de Casimir Périer. Le 10 avril 1831, M. Dintrans fut réélu par 90 voix sur 186 votants et 157 inscrits, puis, le 5 juillet de la même année, par 84 voix sur 156 votants et 180 inscrits, et, le 21 juillet 1834, par 72 voix sur 157 votants et 183 inscrits. Toujours dans le même collège, M. Dintrans fut successivement réélu, le 10 février 1838, par 102 voix sur 169 votants et 231 inscrits, en remplacement de M. Laporte, démissionnaire, et, le 2 mars 1839, par 125 voix sur 155 votants et 234 inscrits. Le 9 juillet 1842, il échoua avec 124 voix contre 128 données à l'élu, M. de Preigne, mais il se représenta, le 1<sup>er</sup> août 1846, et fut renvoyé à la Chambre par 158 voix sur 310 votants contre 140 voix à M. Fortia. Chevalier de la Légion d'honneur à la création, il fut promu officier en 1814, et commandeur en 1843. Le roi de Suède, en récompense des services qu'il lui avait rendus pendant la campagne de Russie, l'avait décoré de l'ordre de l'Etoile polaire.

**DIONIS DU SÉJOUR (PIERRE-ACHILLE)**, dé-

puté en 1789, né à Paris le 11 janvier 1734, mort à Angerville (Seine-et-Oise) le 22 août 1794, était fils du jurisconsulte et astronome Dionis du Séjour qui était doyen de la cour des aides en 1789. Il fit ses études chez les Jésuites, à Louis-le-Grand, s'adonna aux mathématiques, et, dès 1766, publia un *Traité des courbes algébriques*. Nommé, en 1758, conseiller à la quatrième chambre des enquêtes, il passa à la grand' chambre en 1779, tout en continuant ses travaux qu'il avait fait admettre, en 1765, à l'Académie des sciences, et nommer membre de plusieurs académies étrangères. Le 10 mai 1789, la ville de Paris l'élut comme député de la noblesse aux Etats-Généraux. Le 25 juin 1789, il se réunit à l'Assemblée nationale, avec d'autres députés de son ordre. Il prit part (25 octobre 1790) à la discussion sur la contribution personnelle, et demanda qu'elle frappât surtout les capitalistes qui trafiquaient sur les biens nationaux. Après la session, il fut nommé juge, puis président d'un des six tribunaux de Paris. L'exécution de plusieurs de ses amis pendant la Terreur abrégée ses jours. On lui doit un certain nombre d'ouvrages traitant de mathématiques pures et appliquées et d'astronomie.

**DIOT (JEAN)**, député en 1789, né en 1741, exécuté à Arras (Pas-de-Calais) le 13 avril 1794, était curé de Ligny-sur-Canche (Pas-de-Calais), lorsqu'il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par la province d'Artois. Dans la séance du 31 décembre 1790, en compagnie de plusieurs autres ecclésiastiques, il jura fidélité à la nation, à la loi et au roi, et promit de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. Arrêté comme suspect sous la Terreur, il fut condamné à mort et exécuté.

**DISSANDES-MOULÉVADE (JEAN)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Guéret (Creuse) en 1759, mort à une date inconnue, était homme de loi à Guéret avant la Révolution. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Creuse au Conseil des Cinq-Cents, par 111 voix sur 209 votants. Il demanda et obtint (30 nivôse) le maintien de la loi du 13 fructidor sur les actions en rescision pour cause de lésion, et, le 19 germinal an VI, combattit avec Boisron, la résolution de Chollet sur les élections de Saint-Domingue. Le 24 germinal an VII, Dissandes-Moulévaide fut réélu au Conseil des Cinq-Cents, par 125 voix sur 205 votants; il adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, le 13 floréal an VIII, juge au tribunal criminel de la Creuse.

**DITHURBIDE (PIERRE)**, député l'Assemblée législative de 1791, né en 1744, mort à une date inconnue, était homme de loi à Ustaritz (Basses-Pyrénées) avant la Révolution. Nommé vice-président du directoire du département des Basses-Pyrénées en 1790, il fut élu député du même département à l'Assemblée législative, le 9 septembre 1791, le 3<sup>e</sup> sur 6, avec 212 voix sur 301 votants. Il siégea obscurément dans la majorité, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et fut nommé par le gouvernement consulaire président du tribunal civil à Bayonne. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

**DIVONNE (LOUIS-MARIE-FRANÇOIS DE LA FOREST, COMTE DE)**, né à Divonne (Ain) le 11 juin 1765, mort à Paris le 18 juin 1838, était maréchal de camp, lorsqu'il fut nommé, le

5 novembre 1827, pair de France, parmi les membres choisis par le roi dans les conseils généraux des départements. Cette nomination fut annulée après la révolution de Juillet, en vertu de l'art. 68 de la Charte en 1831.

**DIXMUDE.** — Voy. MONTBRUN (VICOMTE DE).

**DOBREMEL (HYACINTHE)**, représentant en 1848, né à Elbeuf (Seine-Inférieure) le 6 juin 1814, était ouvrier tisserand au Havre, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 12<sup>e</sup> sur 19, avec 121,306 voix (les votants et les inscrits ne sont pas mentionnés au procès-verbal). Vivement attaqué par la presse au sujet de « malheurs judiciaires » antérieurs à sa nomination, il donna sa démission et eut à peine le temps de siéger.

**DOCHE-DELISLE (RENÉ)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lille (Nord) le 21 septembre 1760, mort à Lichères (Charente) le 14 octobre 1834, était commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du canton de Mansle, lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an VI, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents, par 202 voix sur 245 votants. Il demanda (26 pluviôse an VII) le renvoi à la commission de différents projets présentés pour combler le déficit; blâma (9 messidor) toute discussion sur sur les prêtres « ennemis irréconciliables de la République »; proposa « de conserver au Directoire la faculté de déporter tout prêtre perturbateur, s'il n'est pas marié ou s'il n'a pas renoncé à sa profession »; attaqua l'emprunt forcé (26 messidor) (le projet fut ajourné). Le 1<sup>er</sup> thermidor, il fut nommé secrétaire du Conseil, le jour même où le projet d'emprunt forcé de 100 millions, qu'il avait combattu, était adopté. Hostile au coup d'Etat de brumaire, il fut exclu, le lendemain, de la représentation nationale, et arrêté le 23 du même mois; peu après, il fut remis en liberté et nommé directeur des contributions du département de la Charente. *La supériorité de la Constitution de l'an VIII sur celle de l'an III*, qu'il publia en l'an IX, montra qu'il s'était pleinement rallié à la fortune du premier consul.

**DOCHIER (JEAN-BAPTISTE)**, député en 1791, né à Romans (Drôme) le 2 décembre 1742, mort à Romans le 28 décembre 1828, fit son droit à Paris, et fut reçu avocat au parlement. De retour à Romans, il devint échevin de la ville (1768); il y exerçait la profession d'homme de loi au moment de la Révolution, et avait habilement défendu les intérêts de la ville dans un procès contre le chapitre de Saint-Barnard. En 1789, l'*Eloge de Bayard* lui valut le titre de membre de l'Académie delphinale. Le 3 septembre 1791, il fut élu député de la Drôme à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> et dernier, par 222 voix sur 320 votants. Le *Moniteur* ne cite son nom qu'à propos de la confirmation de la nomination d'un procureur-syndic à Mamers (30 décembre 1791). Il siégea parmi les modérés, et, après la session, entra au tribunal de cassation. Le 12 prairial an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Grenoble, mais sa santé l'obligea de résigner ces fonctions; il revint alors se fixer à Romans comme avocat consultant. Maire de Romans, du 22 ventôse an XIII au 1<sup>er</sup> janvier 1808, il refusa, aux Cent-Jours, malgré les pressantes sollicitations de M. Descorches de Sainte-Croix, préfet de la Drôme, de reprendre les fonctions

municipales. Voici, sur le compte de M. Dochier, un curieux rapport de la police impériale de 1810: « Son caractère m'a paru souvent manquer de tenue et d'énergie. C'est un esprit brillant: il a beaucoup d'aptitude aux affaires lorsque les illusions de son imagination ne le trompent pas. Son amour-propre soulève parfois celui des autres qu'il ne ménage pas assez. Ses opinions politiques sont un peu variables, suivant les circonstances, mais très favorables à un gouvernement ferme et qui veut l'ordre. Sa moralité est celle d'un garçon vieilli dans le célibat, et ennemi de la gêne, ce qui lui a fait quelquefois reprocher de ne pas avoir été toujours assez délicat dans le choix de ses liaisons intimes. » On lui doit: *Recherches historiques sur la taille en Dauphiné* (1833). — *Mémoires sur les corvées en Dauphiné* (1787). — *Mémoires sur la ville de Romans* (1812). — *Dissertation sur l'origine et la population de Romans* (1813). — *Essai historique sur le chapitre de Saint-Barnard* (1817). — *Recherches sur l'impôt foncier en Dauphiné* (1817).

**DODE (JACQUES-ANTOINE)**, député en 1789, né à Etoile (Drôme) le 16 février 1716, mort à Etoile le 10 février 1802, était curé de Saint-Péray (Ardèche) lorsqu'il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Annonay. Il siégea dans la minorité, et donna sa démission le 4 décembre 1789.

**DODE DE LA BRUNERIE (GUILLAUME, VICOMTE)**, pair de France, né à Saint-Geoire (Isère) le 30 avril 1775, mort à Paris le 1<sup>er</sup> mars 1851, entra au service (22 ventôse an II) comme élève sous-lieutenant à l'Ecole du génie de Metz; il fut envoyé (22 frimaire an III) à l'armée devant Mayence, passa lieutenant du génie (12 germinal), capitaine en second (2 fructidor), coopéra, à l'armée du Rhin (10 brumaire an IV), aux préparatifs du passage du fleuve sous Kehl, dirigea en chef (8 fructidor) les travaux de la tête du pont de Huningue, fut nommé capitaine en premier (3<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an VII), chef de bataillon (11 floréal an VIII), sous-chef de l'état-major général à l'armée des côtes de l'Océan (9 nivôse an XII), et membre de la Légion d'honneur (25 prairial). Il fut appelé (2 frimaire an XIV) au commandement du génie à Brünm et à la citadelle du Spielberg, devint colonel du génie (5 nivôse), officier de la Légion d'honneur (mai 1807), chevalier du Mérite militaire de Bavière (9 décembre), et fut créé baron de l'Empire (4 juillet 1808). Promu général de brigade (13 mars 1809), il fut envoyé en Espagne comme chef d'état-major du génie de l'armée d'expédition, se distingua au siège de Saragosse, et passa de là dans le Nord comme inspecteur des travaux militaires à Ostende, Nieuport, Dunkerque, Calais, Boulogne, Montreuil et Abbeville. Après la campagne de Russie, il se retira à Glogau, qu'il fortifia et qu'il ne rendit qu'en 1814, sur l'ordre de Louis XVIII. Le roi le fit chevalier de Saint-Louis (17 juin 1814), lieutenant-général (20 août), et, à la seconde Restauration, le chargea, avec le titre d'inspecteur général du génie (1<sup>er</sup> mars 1816), de la visite et des réparations des places fortes. Sur la demande du duc d'Angoulême, M. Dode de la Brunerie fut nommé (18 février 1823) commandant en chef du génie à l'armée des Pyrénées; il fut promu grand officier de la Légion d'honneur (13 juillet), commandeur de Saint-Louis (3 septembre), grand-croix de Charles III d'Espagne (4 novembre), et élevé

à la dignité de pair de France (23 décembre). Membre du comité du génie, créé vicomte par le roi (23 décembre), membre du conseil supérieur de la guerre (17 février 1828), il continua de siéger à la Chambre haute après la révolution de Juillet, fut appelé à la présidence du comité des fortifications (25 mai 1840), au moment des travaux de fortification de Paris, promu grand-croix de la Légion d'honneur (28 avril 1840), et nommé maréchal de France (septembre 1847). Il prit sa retraite à la révolution de 1848.

**DOGUEREAU (LOUIS, BARON)**, député de 1837 à 1845 et pair de France, né à Dreux (Eure-et-Loir) le 12 juillet 1777, mort à Landes (Loir-et-Cher) le 19 août 1856, élève sous-lieutenant à l'École d'artillerie de Metz (1<sup>er</sup> provisoire an II), fut nommé lieutenant en second (15 nivôse an III) dans le 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied, et servit, de l'an III à l'an V, aux armées de Rhin-et-Moselle et d'Allemagne. Attaché ensuite à l'armée d'Orient, il assista à la prise de Malte, d'Alexandrie et de Rosette, et au combat de Ramanieh; blessé au siège de Saint-Jean-d'Acre (19 floréal an VII), il rentra en France, le 29 du même mois, avec le général Bonaparte, fut nommé capitaine en second dans la garde des consuls (1<sup>er</sup> ventôse an VIII), capitaine en premier (4 brumaire an IX), chef d'escadron (6 brumaire an VII) et officier de la Légion d'honneur (25 prairial). Major en 1806, colonel en 1807, il fut envoyé en Espagne comme chef d'état-major de l'artillerie, sous les ordres du général Sébastiani et se distingua à Talaveyra. Il donna sa démission le 1<sup>er</sup> août 1811, mais rentra dans la garde impériale le 21 novembre 1813. La Restauration le nomma maréchal de camp (26 avril 1814), chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur en juillet suivant. Pendant les Cent-Jours, il fut mis à la tête de l'artillerie du 3<sup>e</sup> corps à Mézières. Au second retour de Louis XVIII, DoguerEAU fut nommé directeur de l'École d'application d'artillerie à Metz, puis commandant de l'École d'artillerie de Douai (1831). Lieutenant-général le 30 septembre 1832, il fut élu député, le 4 novembre 1837, dans le 1<sup>er</sup> collège électoral du Loir-et-Cher, à Blois, par 338 voix sur 548 votants et 820 inscrits contre 192 à M. de Rancogne, et siégea au centre ministériel. Le gouvernement l'appela, en 1839, à la direction de l'École polytechnique. Il fut, d'autre part, réélu député, le 2 mars de la même année, par 388 voix sur 694 votants et 841 inscrits contre 295 voix à M. Aucher-Le-maignen. Le 9 juillet 1842, les électeurs de Blois lui renouvelèrent encore son mandat par 427 voix sur 770 votants et 900 inscrits contre 318 à M. de Chalais. M. DoguerEAU fut élevé à la dignité de pair de France le 14 août 1845. Mis à la retraite d'office, comme général de division, le 30 mai 1848, il obtint de rester dans le cadre de réserve dont il faisait partie depuis trois ans. Grand officier de la Légion d'honneur.

**DOLLEZ (HENRI-EDMOND)**, représentant du peuple en 1848, né à Crèvecœur (Nord) le 23 avril 1814, était cultivateur à Crèvecœur et s'était rendu populaire par de nombreux essais agricoles, tentés à ses frais dans l'intérêt général. Le 23 avril 1848, le département du Nord l'élut représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 20<sup>e</sup> sur 28, par 126,237 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits. Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité des travaux publics et

vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre la loi rétablissant le cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, pour le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la constitution, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre l'abolition du remplacement militaire, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre le droit au travail, contre la suppression de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour le rejet de l'amnistie générale, contre l'ordre du jour Oudinot, contre les 50,000 fr. par mois à ajouter au traitement du président de la République, contre l'ordre du jour sur les affaires de Piémont, contre les 1,200,000 fr. destinés à l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt sur les boissons, pour l'ordre du jour sur les affaires d'Italie et de Hongrie, pour la mise en liberté des transportés. Depuis l'élection de L.-Napoléon à la présidence de la République (10 décembre 1848), il avait fait une constante opposition à sa politique. Après la session, il rentra dans la vie privée.

**DOLLFUS (CHARLES-EMILE)**, député de 1846 à 1848, et représentant en 1848 et en 1850, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 10 avril 1806, mort à Bade (Allemagne) le 27 août 1858, était un des quatre fils de Dollfus-Mieg, fondateur de la grande filature de Mulhouse (1802); il fut industriel comme son père, et fut l'un des fondateurs de la « Société industrielle de Mulhouse » qu'il présida à partir de 1834. Maire de Mulhouse (1843), il fut élu, le 1<sup>er</sup> août 1846, député du 2<sup>e</sup> collège électoral du Haut-Rhin (Mulhouse) par 394 voix sur 397 votants et 497 inscrits. Il prit place dans l'opposition dynastique dirigée par M. Odilon Barrot, et signa la mise en accusation du ministre Guizot, après l'interdiction du banquet du 22 février auquel il avait adhéré. La révolution de Février dépassa ses prévisions, mais il s'y rallia, et, le 28 avril 1848, fut élu représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 12, par 66,158 voix sur 94,403 votants. Il fit partie du comité du travail, siégea et vota avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Depuis l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, M. Dollfus avait soutenu la politique de l'Elysée. Il ne fut pas réélu aux élections générales du 13 mai 1849 à l'Assemblée législative; mais, trois vacances s'étant produites dans la représentation du Haut-Rhin, par suite de la mise en jugement de M.L. Kœnig, Hofer et Pfiogier (affaire des Arts-et-Métiers) (13 juin 1849), les électeurs du Haut-Rhin furent convoqués à nouveau le 10 mars 1850, et élurent M. Dollfus, le 2<sup>e</sup> sur 3, avec 44,202 voix sur 89,791 votants et

121,953 inscrits. Tous ses votes furent acquis à la politique du prince-président, qui l'appela à siéger dans le conseil général des manufactures (1851). A l'Assemblée, il fit partie de la commission d'enquête sur la situation de la marine marchande. M. Dollfus abandonna la vie politique après le coup d'Etat de décembre 1851. Chevalier de la Légion d'honneur (6 avril 1849).

**DOLLFUS (CAMILLE)**, député de 1863 à 1870, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 28 mai 1826, de la famille du précédent, se destina à la carrière diplomatique. Il était premier secrétaire d'ambassade, lorsqu'il fut élu au Corps législatif, le 31 mai 1863, comme candidat officiel, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Lot-et-Garonne, par 17,613 voix sur 25,678 votants et 34,856 inscrits, contre 7,870 voix à M. Jules Martinelli. Gendre du baron Haussmann, préfet de la Seine, M. Dollfus siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le 24 mai 1869, par 16,620 voix sur 23,951 votants et 35,464 inscrits, contre 11,477 voix à M. Martinelli, et 649 à M. Baze. La révolution du 11 septembre 1870 mit fin à sa carrière politique. Candidat bonapartiste aux élections générales du 20 février 1876, dans l'arrondissement d'Agen, il échoua avec 7,316 voix, contre 10,452 données au candidat républicain, élu, M. Lafitte de Lajoanneque, et 1,583 à M. Cazenove de Pradines, légitimiste. Il ne fut pas plus heureux aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le ministère du 16 mai, et n'obtint dans l'arrondissement de Nérac, que 6,619 voix contre 8,961 au candidat républicain, élu, M. Fallières. Officier de la Légion d'honneur du 8 avril 1863.

**DOLLON (MARQUIS DE)**. — Voy. LAGOUPIILLIÈRE.

**DOLOMIEU (CHARLES-EMMANUEL DE GRATET DE)**, député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était fils de Charles de Gratet, seigneur de Dolomieu, et de demoiselle Thérèse de Maugiron, et cousin du célèbre géologue Gratet de Dolomieu. Il fut destiné à l'état ecclésiastique, et fut reçu de bonne heure, comme « habitué », au chapitre noble de Saint-Chef de Vienne, où il obtint ensuite un canonicat qui fut réuni, en 1777, au chapitre de Saint-Pierre de la même ville. Vers 1779, M. LeFranc de Pompignan, évêque de Vienne, le prit comme vicaire général. Nommé, en 1781, abbé commendataire de Saint-Hilaire, au diocèse de Carcassonne, il fut élu, le 4 janvier 1789, député du clergé aux Etats-généraux par la province de Dauphiné. Avant la réunion des trois ordres, MM. de Dolomieu et Corbeau de Saint-Albin déclarèrent (séance de l'Assemblée du clergé du 24 juin 1789) que « sur la vérification des pouvoirs ils adoptaient les formes proposées par le roi ; mais que sur la constitution de la Chambre, ils ne pouvaient, d'après leurs mandats, consentir à ce que le clergé se constituât, et qu'ils en demandaient acte, ce qui leur a été accordé. »

Le 26 juin, M. de Dolomieu se réunit au tiers. Le 24 août suivant, il porta au roi, à l'occasion de sa fête, les félicitations de l'Assemblée nationale. Nous n'avons pas retrouvé la date de sa mort, mais les *Tables de l'Assemblée constituante* prouvent qu'il ne mourut pas à la fin de 1789, comme le prétendent ses biographes.

**DOMBIDAU**. — Voy. CROUSEILLES (BARON DE).

**DOMERGUE DE BEAUREGARD (JOSEPH)**, député en 1791, né à Mende (Lozère) le 24 février 1738, tué à la bataille d'Occagna (Espagne) le 9 février 1810, avait suivi la carrière militaire. Il avait pris sa retraite avant la Révolution, après 25 ans de service, avec le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. Nommé commandant de la garde nationale de Mende en 1789, puis maire de la ville, il fut élu, le 8 septembre 1791, député de la Lozère à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> et dernier, à la pluralité des voix. Il siégea inaperçu dans la majorité de cette Assemblée : le *Moniteur* ne mentionne pas une seule fois son nom. Après la session, il devint président du directoire du département de la Lozère, puis commissaire du gouvernement près l'administration centrale du même gouvernement. Le gouvernement consulaire le nomma (27 ventôse an XI) conseiller de préfecture à Mende.

**DOMEZON (JEAN-JOSEPH-AMABLE, COMTE)**, député de 1827 à 1831, né à Dailade (Gers) le 14 mars 1782, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 10 août 1845, était propriétaire, maire de Savignac et conseiller d'arrondissement, lorsqu'il fut élu député, le 17 novembre 1827, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement électoral du Gers (l'Isle-Jourdain) par 116 voix sur 201 votants et 308 inscrits. Il prit place à droite, dans la contre-opposition, et soutint le ministère Polignac. Il fut réélu, le 23 juin 1830, par 138 voix sur 270 votants et 316 inscrits, contre 132 voix à M. Daguzan de Bezeril, et siégea jusqu'aux élections générales de 1831. Il cessa de faire partie du conseil d'arrondissement en 1833, et se présenta, comme candidat de l'opposition légitimiste, aux élections générales du 21 juin 1834, dans le 4<sup>e</sup> collège électoral du Gers (Lombez), où il échoua avec 86 voix contre 127 données au candidat ministériel élu, M. Jean-Charles Persil. M. Domezon ne fit pas partie d'autres législatures.

**DOMINGON-BRONSAC (FRANÇOIS-ALFRIEN-BLAISE)**, député de 1815 à 1816, né à Escatales (Tarn-et-Garonne) le 27 août 1761, mort à une date inconnue, propriétaire à Escatales, fut élu, le 22 août 1815, député par le collège de département de Tarn-et-Garonne, avec 124 voix sur 192 votants et 234 inscrits. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et, dès la séance d'ouverture du 7 octobre 1815, s'exprima ainsi : « Je demande à Monseigneur et roi la parole pour... » Le ministre duc de Richelieu s'empressa de l'arrêter. M. Domingon-Bronsac quitta la vie politique après cette courte législature.

**DOMMARTIN (CHARLES-JOSEPH DU PASQUIER DE)**, député de 1869 à 1870, né à Metz (Moselle) le 24 juillet 1817, mort à Paris le 20 mai 1871, était lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, et conseiller général du canton de Châteauneuf, lorsqu'il fut élu député au Corps législatif, comme candidat officiel dans la 2<sup>e</sup> circonscription des Vosges, le 24 mai 1869, par 20,003 voix sur 31,393 votants et 38,218 inscrits contre 11,248 voix à M. Laprévôte. Il siégea dans la majorité dynastique et vota pour la déclaration de guerre à la Prusse. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée.

**DOMPIERRE-D'HORNOY (CHARLES-FRANÇOIS-VICTOR DE)**, né à Paris le 29 août 1776, mort à Hornoy (Somme) le 21 mai 1845, était pro-

priétaire à Hornoy et conseiller général de ce canton, lorsqu'il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 8<sup>e</sup> arrondissement électoral de la Somme (Amiens), par 126 voix sur 219 votants et 263 inscrits, contre 91 voix au candidat ministériel, député sortant, M. Cornet d'Incourt. Petit-neveu de Voltaire, il siégea dans l'opposition libérale, et fut des 221 qui se déclarèrent contre le ministère Polignac. Réélu en cette qualité le 28 juin 1830, par 194 voix sur 313 votants et 350 inscrits, contre 117 voix à M. Morgan de Belloy, il siégea jusqu'aux élections générales de 1831, et ne se représenta plus. Il fit partie du conseil général de la Somme jusqu'à sa mort.

**DOMPIERRE-D'HORNOY** (ALEXANDRE-MARIE-GASTON DE), fils du précédent, né à Hornoy (Somme) le 31 octobre 1812, mort à Hornoy le 11 août 1873, venait de succéder à son père comme conseiller général d'Hornoy, où il était grand propriétaire, lorsqu'il se présenta à la députation comme candidat légitimiste, le 1<sup>er</sup> août 1846, dans le 2<sup>e</sup> collège de la Somme (Amiens), où il échoua avec 168 voix contre 352 à M. Gauthier de Rumilly, député sortant. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant de la Somme à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 12, par 76,312 voix sur 106,444 votants et 169,321 inscrits. Il siégea à la droite de l'Assemblée, et vota pour l'expédition de Rome, pour la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, pour la loi Falloux-Parieu sur la liberté de l'enseignement. Il quitta la vie politique après le coup d'Etat de décembre 1851 et se retira dans ses propriétés d'Hornoy.

**DOMPIERRE-D'HORNOY** (CHARLES-MARIUS-ALBERT DE), représentant en 1871, ministre, sénateur, et député de 1886 à 1889, né à Hornoy (Somme) le 24 février 1816, frère du précédent, entra, à douze ans, à l'Ecole navale, fut nommé enseigne de vaisseau en 1834, lieutenant de vaisseau en 1841, capitaine de frégate en 1849, assista au bombardement de St-Jean d'Ulloa (1838), fit les campagnes d'Afrique, de Crimée, du Mexique, et fut fait capitaine de vaisseau le 2 décembre 1854, pour avoir conduit sous le feu des batteries de Sébastopol le vaisseau amiral qu'il montait, la *Ville de Paris*. Commandant de la station d'Islande, chef d'état-major de celle du Levant, membre du conseil d'amirauté, il devint contre-amiral le 13 août 1864, commanda le service d'honneur placé près de l'impératrice de Russie pendant son séjour à Nice (1865), et fut appelé (1869) au poste de directeur du personnel au ministère de la marine. Après le 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale lui confia l'intérim du ministère de la marine, en remplacement de l'amiral Fourrichon qui avait suivi la délégation du gouvernement à Tours; il conserva ce portefeuille pendant toute la durée du siège de Paris. Le 8 février 1871, le département de la Somme l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 11, par 102,072 voix sur 123,345 votants et 167,374 inscrits. Il prit place à la droite légitimiste, se fit inscrire à la réunion Colbert et aux Réservoirs, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la démission de Thiers, pour la circulaire Pascal, pour l'arrêt contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amende-

ment Wallon, contre l'amendement Pascal Duprat, contre les lois constitutionnelles. Il prit quelquefois la parole, notamment pour enlever aux colonies le droit d'élire des députés. Nommé vice-amiral le 4 juin 1871, il fut appelé, au lendemain de la chute de Thiers, à prendre le portefeuille de la Marine et des Colonies dans le nouveau cabinet de Broglie (25 mai 1874), fut maintenu (26 novembre) dans le cabinet remanié après l'organisation du septennat, et tomba avec lui le 21 mai 1874.

Candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans la Somme, il fut élu, sur un programme exclusivement conservateur, le 3<sup>e</sup> et dernier, par 492 voix sur 936 votants. Il siégea à la droite de la Chambre haute, et vota la dissolution de la Chambre demandée (juin 1877) par le cabinet de Broglie-Fourton. Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, il échoua dans la Somme avec 317 voix sur 923 votants. Aux élections législatives du 4 octobre 1885, au scrutin de liste, porté sur la liste conservatrice de la Somme, il fut élu, le 2<sup>e</sup> sur 8, par 68,945 voix sur 135,484 votants et 158,196 inscrits, reprit sa place à droite, parla sur les questions concernant la marine, condamna l'emploi des petits torpilleurs en haute mer, et vota contre les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir. Lors de la demande d'enquête déposée par M. Michelin sur les causes et les responsabilités de l'expédition du Tonkin, il se sépara de la droite qui vota pour, et déclara s'abstenir « pour ne pas affaiblir la portée du verdict rendu par les électeurs eux-mêmes contre les fauteurs de l'expédition. » Dans la dernière session, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Retraité comme vice-amiral le 1<sup>er</sup> décembre 1878, M. de Dompière-d'Hornoy était commandeur de la Légion d'honneur du 30 décembre 1858, et grand-officier du 10 juillet 1869. Grand-cordon de St-Stanislas de Russie (1865).

**DONDEAU** (NICOLAS), ministre de la Police générale, né à Fontaine-Denis (Marne) en 1751, mort à une date inconnue, entra dans l'administration, et devint chef de division du ministère de la Police générale sous Merlin (de Douai). Nommé ministre de la Police générale le 25 pluviôse an VI, il adressa (22 ventôse) une lettre aux juges de paix et aux officiers de police pour leur recommander la répression du libertinage, envoya (12 germinal) une autre lettre au bureau central relativement « aux troubles excités dans les spectacles par des agitateurs qui demandent avec opiniâtreté l'exécution de symphonies, airs ou danses non annoncées sur les affiches. » Le 24 floréal, le directeur du théâtre Montansier reçut de lui la communication qui suit : « Je suis informé, citoyen, que les acteurs se permettent de paraître sur la scène avec des nattes retroussées. Vous voudrez bien veiller à ce que cet insolent scandale n'ait pas lieu sur votre théâtre à moins qu'il entre dans l'esprit de la pièce d'offrir ou le châtimement d'un de ces rebelles connus sous le nom de chouans et qui avaient adopté cette coiffure, ou qu'il s'agisse de rendre ridicules quelques-uns de ces êtres méprisables qui affectent le costume de ces brigands. Vous serez personnellement responsable de la pre-

mière contravention à l'ordre que je vous donne.»

Trois jours après (27 floral), M. Dondeau donna sa démission de ministre; il fut remplacé par Lecarlier. Le même jour, il fut nommé administrateur des loteries en remplacement de Thabaud de Surins qui venait d'être élu député.

**DONGOIS** (JOSEPH), député en 1791, né à Embrun (Hautes-Alpes) le 12 novembre 1761, mort à Embrun le 27 octobre 1823, était fils de Pierre-Laurent Dongois, consul à Embrun, et exerçait la profession d'homme de loi avant la Révolution. Procureur syndic du district d'Embrun en 1790, il fut élu, le 29 août 1791, député des Hautes-Alpes à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 5, par 161 voix sur 214 votants. Il siégea silencieusement dans la majorité; son nom ne figure pas au *Moniteur*. Après la session, il revint à Embrun, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, fut nommé, sous l'Empire, conseiller général des Hautes-Alpes, puis maire d'Embrun le 27 mars 1806. Il conserva ces fonctions jusqu'au 31 décembre 1812, et reentra dans la vie privée.

**DONNADIEU** (GABRIEL, VICOMTE), député de 1820 à 1827, né à Nîmes (Gard) le 11 décembre 1777, mort à Courbevoie (Seine) le 17 juin 1849, d'une famille protestante, partisan enthousiaste des idées de la révolution, s'engagea comme cadet, le 26 juillet 1789, dans le 2<sup>e</sup> régiment de carabiniers. Il y obtint le brevet de sous-lieutenant (7 août 1791), passa lieutenant dans le corps des éclaireurs (4 octobre 1792), puis fut incorporé, avec le grade de sous-lieutenant seulement, dans le 8<sup>e</sup> hussards (15 mai 1793). Il fit campagne, de 1792 à l'an V, aux armées de la Moselle, de la Vendée, du Nord, du Rhin et de Rhin-et-Moselle, se distingua, le 17 pluviôse an II, à l'affaire du pont de Tiffauges, où, avec un peloton de 30 hommes, il arrêta une colonne de 3,000 Vendéens; blessé dans cette action, il perdit 23 hussards sur 30. Le 10 ventôse suivant, sur un rapport du général en chef, la Convention le nomma chef d'escadron de gendarmerie; il renvoya le brevet en disant « qu'il n'avait pas cru devoir accepter, attendu son jeune âge et son peu d'expérience. » Le 3 ventôse an III, il passa lieutenant; mais ayant reçu un grand nombre de blessures dans plusieurs combats, il fut obligé de quitter l'armée, entra dans l'administration des eaux-et-forêts (29 germinal an V), obtint sa retraite comme lieutenant (1<sup>er</sup> vendémiaire an VII), puis demanda bientôt de reprendre du service actif, et fut placé en qualité de capitaine aide-de-camp auprès de Masséna (7 frimaire an VIII). Chef d'escadron (1<sup>er</sup> germinal an VIII), il se compromit (an IX), dans un banquet tenu à Paris, par un toast républicain où il était question « de mettre à mort le nouveau Cromwell », fut enfermé au Temple, puis transféré au château de Lourdes. Amnistié au moment de l'établissement de l'Empire, il reçut la croix de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), fut nommé adjudant-commandant (25 septembre 1806), puis officier de la Légion d'honneur, fut envoyé à l'armée des côtes de l'ouest, puis à l'armée d'Espagne, fut nommé colonel du 4<sup>o</sup> de ligne (1808), créé baron de l'Empire (26 mars 1809), général de brigade (6 août 1811), et gouverneur des îles d'Hyères (20 août). Mais il ne put occuper ce poste, s'étant compromis de nouveau dans une tentative de rébellion à l'armée de Portugal travaillée par des intrigues et par l'argent de l'Angleterre, et ayant été arrêté par ordre du maréchal Soult. Le général

Donnadieu passa devant un conseil de guerre, fut acquitté faute de preuves, mais fut interné à Tours sous la surveillance de la haute police. La chute de l'Empire lui rendit la liberté, et il s'empressa d'offrir ses services à Louis XVIII, qui lui donna (17 avril 1814) le commandement du département d'Indre-et-Loire, et la croix de Saint-Louis (13 août suivant). Pendant les Cent-Jours, il suivit le roi à Gand, obtint, au retour des Bourbons, le grade de général de division (14 octobre 1815), et le commandement de la 7<sup>e</sup> division militaire (Grenoble) (14 décembre suivant). Créé vicomte par le roi (12 mai 1816) pour la vigueur avec laquelle il avait réprimé à Grenoble l'insurrection des 500 paysans conduits par Didier, puis commandeur de l'ordre de Saint-Louis (9 juin), il fut attaqué, en 1819, lorsque les passions se furent calmées, par les parents des victimes, qui, après avoir échoué devant le conseil d'Etat, s'adressèrent à la Chambre des députés. Le général appuya lui-même la demande d'enquête; la pétition fut renvoyée aux ministres, et le général ayant eu à ce sujet avec le président du conseil, duc de Richelieu, une vive altercation, fut enfermé huit jours à l'Abbaye par mesure disciplinaire (30 juin 1820).

Le 4 novembre 1820, le 3<sup>e</sup> arrondissement électoral des Bouches-du-Rhône (Arles) l'élut député par 161 voix sur 256 votants et 295 inscrits, contre 48 voix à M. Pierre-Paul Blain, et 45 au général Puget de Barbentane. Il prit place à l'extrême-droite, se montra un des adversaires les plus acharnés du ministère, fut rayé pour cela (janvier 1821) du rôle des lieutenants-généraux, et accusa (16 juin 1821) le gouvernement d'avoir suscité toutes les insurrections qui avaient marqué les premières années de la Restauration. Il revint en grâce à l'avènement du ministère Villèle, qui le plaça dans le cadre de disponibilité (9 janvier 1822), l'appela au commandement de la 4<sup>e</sup> division militaire (Tours), et l'envoya à l'armée de Catalogne (1823). En avril 1824, le roi d'Espagne le décora de la grande croix de Charles III. Réélu député, le 25 février 1824, par 173 voix sur 236 votants et 292 inscrits contre 49 voix à M. Perrin de Jonquières, il parut ne plus prendre intérêt aux débats politiques, et fut nommé grand-croix de Saint-Louis (23 mai 1825) à l'occasion du sacre de Charles X. Le gouvernement de juillet l'ayant rayé du cadre d'activité, le général se retira à Courbevoie. En 1837, il publia un ouvrage intitulé : *De la vieille Europe, des rois et des peuples de notre époque*, ouvrage qui fut déféré au jury pour offense envers la personne du roi; par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 24 juillet 1837, le général Donnadieu fut condamné à deux ans de prison et 5,000 francs d'amende; il fut admis à la retraite comme lieutenant général le 25 mars 1838. On a de lui un certain nombre de discours, lettres et brochures politiques, dont plusieurs concernant l'insurrection de Grenoble de 1816, et contenant les plus vives attaques contre le ministre de la police d'alors, M. le duc Decazes.

**DONNET** (FRANÇOIS-AUGUSTE-FERDINAND), sénateur du second Empire, né à Bourg-Argental (Loire) le 16 novembre 1795, mort à Bordeaux (Gironde) le 24 décembre 1832, fils d'un médecin, fit ses études au collège d'Annunay, puis entra au séminaire de Saint-Irénée à Lyon, dont il devint un des élèves les plus distingués. Ses supérieurs voulurent qu'il consacrat à l'enseignement les années qui le séparaient

encore de l'âge fixé pour la prêtrise, et le nommèrent professeur au collège de Belley (Ain). Reçu prêtre (1819), il entra dans la maison des missionnaires de Lyon, fut nommé vicaire à la Guillotière, puis curé d'Irigny, et fit une retraite de deux ans dans la maison des Hautes-Etudes, fondée à Lyon par le cardinal Fesch dans l'ancien couvent des Chartreux. Il passa de là dans le diocèse de Tours, devint supérieur de la « Société des prêtres auxiliaires » que M. de Montblanc, archevêque de Tours, venait de créer, parcourut pendant cinq ans les provinces de l'Ouest et le diocèse de Blois, se fit remarquer comme prédicateur, et fut appelé, en octobre 1827, à la cure de Villefranche (Rhône), où il se distingua par une charité aimable et par des actes de courage. Il organisa notamment dans cette ville une compagnie de pompiers dont il resta toujours le capitaine honoraire. En 1833, M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, l'appela près de lui comme coadjuteur, avec future succession et le titre d'évêque de Rosa *in partibus* (8 avril 1834). Le 30 novembre 1836, il fut nommé archevêque de Bordeaux, en remplacement de M. de Cheverus; un bref du pape Grégoire XVI, du 2 février 1833, lui donna le titre de comte romain. Comme archevêque, il montra un dévouement constant à son diocèse, une sollicitude toujours en éveil pour ses intérêts agricoles, pour les écoles, pour la restauration des églises, pour les études littéraires et philologiques. Membre honoraire de l'Académie de Bordeaux, il fut élevé à la dignité de cardinal (15 mars 1852), promu commandeur de la Légion d'honneur (26 mars suivant), et entra de droit au Sénat. Son nom se trouva mêlé, en 1856, à un procès célèbre, pour la part qu'il avait prise au mariage exclusivement religieux de M. Pescatore. Au Sénat, le cardinal Donnet prit souvent la parole, répondit (1861) au discours du prince Napoléon contre le pouvoir temporel, parla (1863) contre la propagation des publications irréligieuses, (1865) sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, défendit en toute occasion le pouvoir temporel du pape et les intérêts religieux, mais toujours sous les formes les plus conciliantes. Dans des lettres à l'empereur et à plusieurs autres souverains, il exprima son opinion sur les plus graves questions politiques de son temps; en 1867, il prit l'initiative de la canonisation de Christophe Colomb. Comme archevêque, il présida quatre conciles provinciaux, à Bordeaux (1850), à la Rochelle (1853), à Périgueux (1856), et à Agen (1859). Au concile du Vatican (1870), il exerça une influence modératrice considérable. Au moment de la guerre franco-allemande, il ne ménaga ni sa parole, ni sa fortune en faveur des victimes de cette terrible lutte. Déjà âgé, il réclama un coadjuteur en 1872; on lui donna M. de la Bouillierie, évêque de Carcassonne. Il géra dix ans encore son important diocèse, et mourut par suite des fatigues d'une longue tournée pastorale. Grand-croix de la Légion d'honneur du 1<sup>er</sup> mars 1875, et grand-croix de Charles III d'Espagne. Ses œuvres, discours, lettres pastorales, etc. ont été publiés en douze volumes. On lui a élevé, par souscription publique, dans la cathédrale de Bordeaux, un mausolée en marbre, œuvre de Delaplanche.

**DONNET (JULES-YVES)**, député de 1881 à 1885, et sénateur, né à Magnac-Bourg (Haute-Vienne) le 10 janvier 1831, se fit recevoir docteur-médecin en 1858, et fut longtemps médecin en chef de l'hôpital des aliénés de Limoges. Candidat ré-

publicain aux élections générales du 21 août 1881, il fut élu député de l'arrondissement de Saint-Yriex par 5,505 voix sur 5,793 votants et 12,068 inscrits. Il siégea au centre gauche, soutint les ministères opportunistes, et vota pour les lois d'enseignement Ferry, pour l'application de l'art. 7 aux congrégations non autorisées, pour les crédits du Tonkin. Porté, aux élections du 4 octobre 1885 sur la liste opportuniste de la Haute-Vienne, il échoua avec 21,259 voix contre 40,093 accordées au dernier élu de la liste radicale, M. Planteau. A une élection sénatoriale partielle, dans la Haute-Vienne, le 14 octobre 1888, il fut élu sénateur par 402 voix sur 634 votants, contre 217 voix à M. Brigueil. Il a pris place à gauche, et a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

**DONNINI (PHILIPPE)**, député de 1811 à 1814, né à Pérouse (Italie) le 1<sup>er</sup> février 1767, mort à une date inconnue, était propriétaire à Pérouse, lorsqu'il fut choisi par le Sénat conservateur comme député au Corps législatif, le 22 février 1811, sur une liste de candidats dressée par le préfet du nouveau département de Trasimène. Il quitta l'assemblée lorsque les traités de 1814 réduisirent la France à ses anciennes limites.

**DONNOT (ALEXANDRE-EDMOND)**, sénateur de 1882 à 1889, né à Orquevaux (Haute-Marne) le 15 octobre 1827, dirigea une maison de banque à Chaumont, fut nommé maire de la ville (1873-1880), président du tribunal de commerce, conseiller-général de la Haute-Marne (1877) pour le canton de Saint-Blin, et chevalier de la Légion d'honneur (6 mars 1878). Le 8 janvier 1882, il fut élu sénateur de la Haute-Marne, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, par 341 voix sur 596 votants, contre 252 voix à M. Steuackers, ancien député, en remplacement de M. Robert-Dehault, décédé. Il prit place à la gauche modérée, soutint les ministères républicains au pouvoir, mais vota contre l'expulsion des princes (juin 1886). M. Donnot ne s'est pas représenté au renouvellement triennal du 5 janvier 1888.

**DOORMAN (GERMAIN)**, député de 1812 à 1814, né en Allemagne le 26 août 1752, mort à une date inconnue, était membre du conseil général des Bouches-de-l'Elbe, lorsque, le 2 avril 1812, l'empereur le choisit pour siéger au Corps législatif sur une liste de présentation dressée par le préfet de ce nouveau département. M. Doorman sortit du parlement français lorsque les traités de 1814 séparèrent de la France les pays conquis depuis 1792.

**DOORN VAN DER BÆDE.** — Voy. (VAN DOORN).

**DOPPÉ (FRANÇOIS-AMÉDÉE)**, député aux Cinq-Cents, né à Chambéry (Savoie) le 15 mars 1753, mort à Aix-les-Bains en 1800, s'engagea, à seize ans, dans la cavalerie française, puis quitta le service pour se faire recevoir médecin à l'université de Turin. De retour à Paris, il publia contre les doctrines de Mesmer un poème burlesque sans valeur, la *Mesmeriade*, et vint s'établir à Grenoble, où il se mit à la tête du parti avancé. Membre de la Société des Jacobins, il prit part au mouvement insurrec-



tionnel de la Savoie, fut nommé (1792) lieutenant-colonel de la légion franche des Allobroges (V. *Dessaix*), fut élu, le 14 octobre 1792, à l'assemblée des communes de Savoie, dont il devint vice-président, et fit partie de la délégalation de quatre membres qui portèrent à la Convention le vœu de réunion de la Savoie à la France. Nommé en 1793 général de division, il commença le siège de Toulon, puis passa à l'armée des Alpes, dirigea ensuite le siège de Lyon, où il montra beaucoup d'humanité, fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, et remplaça le général Dagobert en Cerdagne. Lorsque la paix eut terminé la guerre avec l'Espagne, Doppet fut élu, le 13 avril 1798, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents. Mais son élection fut du nombre de celles qui furent annulées, le 11 mai suivant, comme « entachées de manœuvres anarchistes ». Dégouté de la politique, il acquit alors un petit domaine aux environs de Grenoble, et y vécut tranquille jusqu'à sa mort. Il a publié : *Traité théorique et pratique du magnétisme animal* (1784). *Les Mémoires de M<sup>me</sup> de Warens* (1785). — *Le médecin d'amour* (1787). — *Les Numéros parisiens* (1787). — *Aphrodisiaque externe* (1788). — *Médecine occulte* (1788). — *Etat moral, civil et politique de la maison de Savoie* (1791). — *Destruction de la Vendée lyonnaise* (1793). — *Mémoires politiques et militaires du général Doppet* (1797). On a en outre de lui des romans, des livres de médecine et des brochures politiques de circonstance.

**DOR.** — Voy. LASTOURS (DE).

**DORÉ-GRASLIN** (EDMOND-PIERRE), représentant en 1871, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 19 novembre 1820, était propriétaire à Nantes et sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> sur 12, par 70,747 voix sur 95,897 votants et 155,400 inscrits. Il siégea silencieusement au centre droit, et vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

**DORET** (LOUIS-ISAAC-PIERRE-HILAIRE), sénateur du second empire, né à Cognac (Charente) le 13 janvier 1789, mort à Paris le 1<sup>er</sup> février 1866, entra de bonne heure comme mousse dans la marine de l'Etat, passa enseigne en 1812, et aspirant de 1<sup>re</sup> classe en 1815. Etant à l'île d'Aix au moment de l'arrivée de Napoléon à Rochefort après sa seconde abdication, il lui offrit de le transporter secrètement aux Etats-Unis : cette proposition, qui fut d'ailleurs refusée, le fit rayer des cadres de la marine par le gouvernement de Louis XVIII. Il entra alors dans la marine marchande comme capitaine sur l'*Héroïne*, et partit pour les mers de Chine. Au retour, il commanda la *Laura* chargée d'explorer les mers de l'Inde. En rade de Saint-Denis (île Bourbon), une vive altercation s'éleva entre M. Doret et le capitaine en second, M. Pelletier, de Nantes. M. Doret, dans un moment de colère, fit jeter à la mer son interlocuteur, qui fut recueilli heureusement par une barque de pêcheurs. A l'arrivée à l'île

Maurice, M. Pelletier provoqua en duel son capitaine, et le blessa en pleine poitrine. Quelque temps après, M. Doret partit pour la Chine sur le brick *La Constance*, mais son navire périt dans une tempête en vue de l'île Rodrigue. L'équipage fut sauvé par le courage du capitaine, qui quitta le dernier sou navire désemparé. Le gouvernement de Juillet rappela M. Doret au service de l'Etat, et le nomma lieutenant de vaisseau le 1<sup>er</sup> mars 1831. Chef d'état-major de la flotte sous les ordres de l'amiral Baudin, il prit part à l'attaque de Saint-Jean d'Ulloa (1838), passa capitaine de corvette (14 juin 1839), et fit une croisière dans les mers d'Afrique. Capitaine de vaisseau (septembre 1844), il prit sa retraite peu après, et se fixa à Brest. C'est là que le gouvernement du prince-président lui adressa sa nomination de gouverneur de l'île de la Réunion (1849). Commandeur de la Légion d'honneur du 10 décembre 1850, le capitaine Doret fut nommé sénateur le 4 mars 1853. A la Chambre haute, il fit partie de plusieurs commissions, notamment de la commission du sénatus-consulte qui étendit aux colonies l'application du code de justice militaire français, parla sur l'organisation de l'état-major de l'armée de mer, et fut rapporteur de la loi (1857) qui ouvrait un crédit pour l'acquisition de l'habitation et du tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène, etc. Il siégea dans la majorité dynastique jusqu'à sa mort.

**DORIA** (JOSEPH-ANDRÉ, MARQUIS), député de 1815 à 1831, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône) le 2 mars 1772, mort à Mâcon (Saône-et-Loire) le 25 octobre 1839, fut le dernier représentant en France de la célèbre famille des Doria de Gênes, dont une branche s'était établie en Provence ; il était, par sa mère, petit-fils du marquis de Montcalm, qui commandait les troupes françaises au Canada en 1759. Chevalier de Malte, officier de marine, aide-de-camp de son oncle, M. de Damas, gouverneur de la Martinique, le marquis Doria devint maire de Mâcon sous la seconde Restauration (1815). A ce moment, des bandes armées, qui occupaient Mâcon, tuèrent quelques soldats aux troupes alliées campées devant les murs. La ville fut frappée d'une contribution et menacée d'un traitement rigoureux. Le marquis Doria intervint auprès du commandant des armées alliées, et obtint que la ville serait épargnée. La reconnaissance des habitants l'envoya siéger à la Chambre des députés, où il fut élu, le 22 août 1815, au collège de département, par 119 voix sur 145 votants et 266 inscrits. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne quitta le parlement qu'à la révolution de juillet, ayant été successivement réélu : le 4 octobre 1816, par 94 voix sur 183 votants et 267 inscrits, contre 88 voix à M. Geoffroy, ancien député ; le 13 novembre 1820, par 253 voix sur 449 votants et 527 inscrits ; le 25 février 1824, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de Saône-et-Loire (Mâcon), par 354 voix sur 550 votants et 622 inscrits, contre 192 voix au comte de Rambuteau ; le 25 novembre 1827, au collège de département, par 177 voix sur 300 votants et 373 inscrits (il avait échoué, huit jours auparavant, à Mâcon, avec 152 voix contre 298 données à l'élu, le comte de Rambuteau) ; le 3 juillet 1830, par 203 voix sur 356 votants et 388 inscrits. Il était conseiller général de Mâcon (1813-1833), et présida plusieurs fois le conseil général. Le marquis Doria quitta le parlement après la ré-

volution de juillet; il sollicita cependant un nouveau mandat des électeurs du 7<sup>e</sup> collège électoral de Saône-et-Loire (Louhans) aux élections générales du 21 juin 1834; au premier tour il obtint 49 voix contre 158 à M. de Chappuy-Montlaville, 81 à M. de Ségur (Alexandre), et 37 à M. Lorin, conseiller à la cour de Dijon. Au second tour, il ne se représenta pas, et rentra dans la vie privée. Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

**DORIAN** (PIERRE-FRÉDÉRIC), député de 1863 à 1870, ministre, représentant en 1871, né à Montbéliard (Doubs) le 24 janvier 1814, mort à Paris le 14 avril 1873, adhéra, dans sa jeunesse, aux doctrines saint-simoniennes, puis se fit recevoir ingénieur des mines, et devint maître de forges et maire d'Unieux (Loire). Très populaire dans sa région, il fut élu, le 1<sup>er</sup> juin 1863, comme candidat de l'opposition, député au Corps législatif dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Loire, par 7,392 voix sur 15,296 votants et 27,625 inscrits contre 7,254 voix à M. Cherpin-Féugerolles, candidat officiel et député sortant. Il siégea à gauche et fut réélu, le 24 mai 1869, par 11,239 voix sur 18,032 votants et 31,830 inscrits, contre 4,908 voix à M. de Rochetaillée, candidat officiel, et 1,791 à M. Antide Martin, candidat radical. Pendant ces législatures, il soutint de ses votes l'opposition dans sa lutte contre le gouvernement impérial, et se prononça pour l'abrogation de la loi de sûreté générale, pour le rappel des troupes du Mexique, et contre la déclaration de guerre à la Prusse (juillet 1870). Au 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale le nomma ministre des Travaux publics. A ce titre, il donna à la fabrication des armes et à l'armement de Paris une grande impulsion, et, lors de la tentative d'insurrection du 31 octobre, vit, à son insu, son nom figurer en tête de tous les gouvernements provisoires qui furent improvisés dans la nuit. Il se joignit à M. Jules Favre pour discuter les clauses de la capitulation de Paris (25 janvier 1871), fut délégué à la signature des actes administratifs du ministère de l'Instruction publique (1<sup>er</sup> février), et fut chargé, le lendemain, de l'intérieur du ministère du Commerce. Le 8 février, il fut élu par deux départements, représentant à l'Assemblée nationale, par la Seine, le 16<sup>e</sup> sur 43, avec 128,480 voix sur 828,970 votants et 547,858 inscrits, et par la Loire, le 1<sup>er</sup> sur 11, avec 79,508 voix sur 89,275 votants et 148,320 inscrits. Il opta pour la Loire, prit place à gauche, et vota contre la paix, contre les prières publiques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'amendement Marcel Barthe, pour le retour du parlement à Paris. La mort l'enleva au cours de la législature. Un monument, œuvre d'Aimé Millet, a été élevé à M. Dorian au Père-Lachaise, par souscription publique (26 juin 1875).

**DORIAN** (CHARLES-LOUIS), député de 1887 à 1899, né à Rochetaillée (Loire) le 12 avril 1852, fils du précédent, fut élu, le 15 mai 1887, député de la Loire, par 50,935 voix sur 57,045 votants et 155,280 inscrits, contre 1,650 voix à M. Colombet, en remplacement de M. Renillet, décédé. Il prit place à la gauche opportuniste, et vota, à la fin de la session : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1890), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la

liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**DORISY** (CLAUDE), député en 1791, né à Vitry-le-François (Marne) le 24 septembre 1741, mort à une date inconnue, était homme de loi avant la Révolution. Nommé, en 1790, procureur-syndic du district de Vitry-le-François, il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Marne à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 10, par 220 voix sur 428 votants. Il prit une part active aux travaux de l'Assemblée, présenta, le 6 octobre, le rapport du 6<sup>e</sup> bureau chargé de la vérification des pouvoirs des députés de la Loire-Inférieure, rendit compte, le 11, de la vérification de la caisse de l'extraordinaire; fit décréter (20 novembre) diverses dispositions sur les estampilles pour l'annulation des assignats; fit voter (28 novembre) une nouvelle émission pour subvenir aux besoins de la caisse de l'extraordinaire et de la trésorerie nationale; obtint (9 décembre) que les remboursements de la dette exigible ne seraient pas suspendus; fit accorder une pension de 3,000 livres à M. Guillaume Sbiro, dit Saint-Moutin, ancien carabinier au régiment de Royal-Carabinier, pour avoir contribué à la prise du général Ligonier, à la bataille de Lawfeldt; demanda que le 14 juillet fût consacré par une médaille commémorative; s'opposa au coulage des monnaies. Le 28 janvier 1792, Latude s'étant présenté à la barre en exposant que, depuis 8 ans, il ne vivait que d'emprunts, qu'il avait 68 ans et que 42 ans de détention l'avaient mis hors d'état de travailler, M. Dorisy demanda qu'il fût alloué une pension de 400 livres, mais refusa de lui allouer les 3,000 livres demandées par M. Lasource. Il parla encore sur les émissions des caisses particulières, sur l'organisation du bureau de comptabilité, sur la forme des assignats, sur la fabrication des monnaies, et sur la surveillance de la fabrication des assignats. Le 2 avril 1792, M. Dorisy fut nommé président de l'Assemblée. Après la session, il rentra dans la vie privée.

**DORLAN** (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE), représentant en 1848, né à Schlestadt (Bas-Rhin) le 3 janvier 1803, mort à Schlestadt le 20 avril 1862, fils d'un cafetier de Schlestadt, fit son droit, se fit inscrire au barreau de sa ville natale, et montra quelques sympathies pour les doctrines de Fourier. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, le 8<sup>e</sup> sur 15, par 75,820 voix sur 123,968 votants et 132,186 inscrits, « Il était considéré, dit un biographe du temps, comme le plus modéré de la députation du Bas-Rhin, quoique franchement républicain, mais nullement socialiste, comme on l'a prétendu à tort. » Il se rapprochait des républicains de la nuance du National. Il fit partie du comité de l'Instruction publique et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre le décret sur les clubs, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, pour la suppression complète de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Après l'élection de L.-Napoléon à la pré-